

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

## Déclaration de Maladie

N° W21-705771

1 84622

**Maladie**       **Dentaire**       **Optique**       **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13025      Société : RAM  
 Actif       Pensionné(e)       Autre :  
 Nom & Prénom : ALAOU SASSAI Mohammed YANIS  
 Date de naissance : 28/07/1987  
 Adresse : ASD, RTE DE L'OASIS, DES JAWHARA, APPT 10, ETC  
 Tél. : 06 66 66 3994      Total des frais engagés : \$ 407,00 \$      Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :  
  
 Date de consultation : 06 10/12/23  
 Nom et prénom du malade : ALAOU SASSAI YANIS      Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant  
 Nature de la maladie : My intermédiaire + ORL  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca      Le : 06 10/12/23  
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

VOLET ADHERENT



Dr. Ouafae BENNANI SEBTI

Médecine Générale

Ex. Médecin Chef du service de médecine Hop. Sidi Sofi

Ex. Médecin Chef du Centre de Santé El Hank

Expert Assermenté près les Tribunaux

Echographie



الدكتورة وفاء بناني السبتي

الطب العام

طبيبة رئيسية سابقا بقسم الطب العام بمستشفى سيدي الصوفي

طبيبة رئيسية سابقا بمستوصف العنق

خبيرة محلقة لدى المحاكم

الفحص بالصدى

ALMOUTI - SOUSSE - YANES

1) Enterogermina

6000 mg x 2/3

2) Clopramc

18,30 mg x 2/3

3) Brufen

22,10 mg x 2/3

4) Ofitken

93,60 mg x 2/3

5) doliprane

12,80 mg x 2/3

Pharmacie TASSNINE  
Lot. AL Moustakbal ADOHA  
Sidi Maarouf - Casablanca  
Tél: 05 22 56 41 72

DR OUAFAE BENNANI SEBTI  
Médecin Généraliste Assermenté  
Al Moustakbal Gh. N° 10 - Imm. 78 -  
Appt 5 - 1er étage - Sidi Maarouf -  
Casablanca - Tél: 05 22 97 21 39 -  
Fax: 05 22 97 21 39 -  
Tél: 05 22 97 21 39

المستقبل 10 - عمارة 78 - الشقة 5 - الطابق الأول سيدي معروف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 97 21 39

Al Moustakbal GH N° 10 - Imm, 78 - Appt 5 - 1er étage Sidi Maarouf - Casablanca - Tél : 05 22 97 21 39

25712

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sebaâ 20250 - Casablanca

ENTEROGERMINA 2 milliards du 5ml,

Susp oral b10 fl.5ml

P.P.V. : 60 DH00



6 118001 081653

PPV 18DH30

EXP 05/2025

LOT 24005 4

**CLOPRAME**<sup>®</sup>

Solution buvable

98,40

**Ofiken**<sup>®</sup>

Céfixime

Flacon de 60 ml

أوفيكين

سيفكسيم

قارورة من 60 ملل



↑ 22,60

PPV (DH) :

Lor N° :

UT, AV :

**BRUFEN**<sup>®</sup>

100 mg/5 ml Ibuprofène

Suspension  
pédiatrique